



PROVINCE SUD
NOUVEAU CALÉDONIEN

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

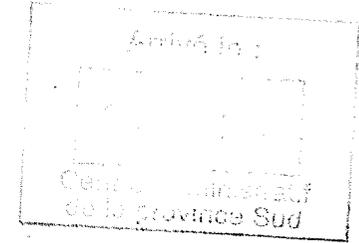
Service de la Prévention
des Pollutions
et des Risques

Bureau de
l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifiées
BP 3718
98840 Nouméa cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Attestation de dépôt/reprise de dossiers ICPE



Je soussigné(e)

représentant le pétitionnaire... Cofely - Socométha (nom du
pétitionnaire)

atteste avoir déposé repris

.....1..... exemplaire papier et1..... CDRom, du dossier suivant :

Dossier de demande d'autorisation simplifiée

cofely - Socométha SARL

Installations de stockage d'huiles usagées et

aires de lavages

16 NOV 2010

PROVINCE SUD	Direction de l'Environnement	N° 36569		CM juri.	CM EDT	CM cyne.	CM SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTÉ										
COPIE										
OBSERVATIONS										

19/11/10 → 691 + copie BDD de l'ICPE
attente de dépôt
" par un b. de l'ICPE
M. M.

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
SIMPLIFIÉE
COFÉLY-SOCOMETRA SARL

INSTALLATION DE STOCKAGE D'HUILES USAGÉES ET AIRES
DE LAVAGES

COFELY Socometra
GDF SUEZ

PROVINCE SUD	ARRIVÉE LE 18 NOV. 2013							
Direction de	N° 36569							
l'Environnement:	Qir	CM p.r.	CM EDT	CM cyné.	SAP	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTÉ						V		
COPIE								
OBSERVATIONS								



COFELY Socometra
GDF SUEZ

Philippe Darrason, Directeur de Cofély-Socometra

à

Monsieur le Président de la Province Sud

DENV NC

Bureau des installations classées

Objet : Demande d'autorisation simplifiée d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement pour les rubriques 2718 stockage d'huiles usagées et 2795 aires de lavage des véhicules de collecte

Monsieur le Président,

Je soussigné _____ de nationalité française, agissant en qualité de directeur de Cofély-Socometra, ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation simplifiée d'exploiter une Installation Classée pour notre installation de stockage d'huile usagée et de lavage de véhicules de collecte, en vertu du Code de l'environnement de la Province Sud.

La capacité de l'installation permettra de stocker 36 tonnes d'huiles usagées et de laver les camions de collecte du service de nettoyage industriel.

De par ses caractéristiques, les installations projetées sont soumises d'une part, au régime de l'autorisation simplifiée au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement par référence notamment à la rubrique 2718 et 2795 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

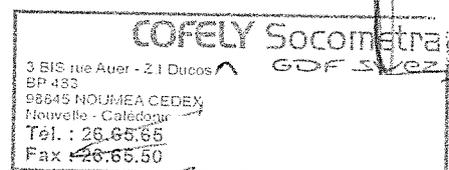
Nous espérons sincèrement que le projet présenté, qui tient compte à la fois des prescriptions environnementales les plus strictes ainsi que de son contexte d'implantation puisse être autorisé à exploiter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma très haute considération.

Fait le

14 NOV. 2013

à Nouméa



COFELY Socometra
GDF SUEZ

Directeur

IV. RÉFÉRENCES DES RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Conformément à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (titre I du livre IV du code de l'environnement), les rubriques exploitées par Cofély-Socométra seront les suivantes :

ACTIVITÉS	Nomenclature		Classement
	Rubrique	Seuil	
Installation de transit de déchets dangereux La quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant de 36 tonnes.	2718-1	5 tonnes	As
Installation de lavage de citernes... La quantité d'effluents est d'environ 5 m ³ par jour.	2795-2	Seuil d'autorisation à 20 m ³ /j	D

D : Déclaration

As : Autorisation simplifiée